

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO Maire**, suite à la convocation en date du 03 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - CASABURI Francine - CAZABAN Claude - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JUAN Annie - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - LILLO Sabine à MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis à SABATINO Paul - SALAS Aline à ROSSO Viviane

ABSENTS : CANGELOSI Laetitia - GUIDI Marie-Noëlle - LILLO Sabine - MAISONNEUVE Régis - SALAS Aline

SECRETAIRE DE SEANCE : CADIERE Christiane

2025-07bis-14

VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AH NUMERO 94

La Commune du ROVE est propriétaire d'une parcelle avec pour référence cadastrale : Section AH numéro 94 d'une surface de 48 m² située RD 568 – 13740 LE ROVE.

Cette parcelle se situe dans la zone UP2a au PLUi, dans la zone à prescriptions renforcées du risque inondation et dans la zone à prescriptions simples du risque incendies de forêt.

La valeur vénale effectuée par l'Avis du Domaine, est estimée à 4 250 Euros (quatre mille deux cent cinquante Euros) avec une marge d'appréciation de 10% soit 3 825€ (trois mille huit cent vingt-cinq Euros)

Monsieur Yoann BURIDAN, souhaite acquérir cette dernière.

Le Conseil Municipal,

Vu

- L'évaluation de France domaine pour la valeur de la parcelle à 4 250 € avec une marge d'appréciation de 10% soit 3 825€ (trois mille huit cent vingt-cinq Euros) en date du 24/07/2025
- La volonté de la commune de céder la dite-parcelle à 3 825€

Considérant

- La volonté de Monsieur Yoann BURIDAN d'acquérir cette parcelle en date du 24/11/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE

ARTICLE 1 : DE PRONONCER la vente de la parcelle Section AH 94 (48 m²) située RD 568– 13740 LE ROVE au prix de 3 825€ (trois mille huit cent vingt-cinq Euros) étant entendu que tous les frais afférents à cette vente dont les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 2 D'AUTORISER Monsieur le Maire à percevoir la recette et signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

VOTE / POUR 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,


Paul SABATINO